



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES SOURCES
MUNICIPALITÉ DE WOTTON**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 6^e jour du mois de juillet de l'an 2015, à 19 h 30, à la salle du conseil municipal située au 396, rue Mgr L'Heureux, à Wotton, à laquelle sont présents :

Présences : Mme Katy St-Cyr, mairesse
Mme Anouk Wilsey, conseillère
M. Dominique Morin, conseiller
Mme Mathilde Noël, conseillère
M. Michel McDuff, conseiller
Mme Karine Grenier, conseillère
Mme Nicole Gagnon, conseillère

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Katy St-Cyr, mairesse, constate le quorum à 19 h 33 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Me Katherine Beaudoin, directrice-générale et secrétaire-trésorière, est également présente et agira à titre de secrétaire d'assemblée.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2015-07-221

***Sur proposition d'Anouk Wilsey,
Il est unanimement résolu***

QUE l'ordre du jour soit adopté en ajoutant le point 8.6 Stationnement des roulottes lors du Festival Country de Wotton, sur demande du conseiller Michel McDuff, et en laissant le point 10 « Informations générales et correspondance diverse » ouvert. Avant de débiter, madame la mairesse avise les personnes présentes que la séance sera enregistrée.

1. Ouverture de la séance

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption des procès-verbaux du 1^{er} juin et du 19 juin 2015

2 Administration générale et financement

- 2.1 Adoption des comptes à payer pour le mois de juin 2015
- 2.2 Embauche d'une secrétaire
- 2.3 Nomination de la directrice générale et secrétaire-trésorière à titre de responsable des comptes d'Hydro-Québec
- 2.4 Formations de l'Association des directeurs municipaux du Québec de la directrice générale et secrétaire-trésorière
- 2.5 Achat d'une banque d'heures pour service comptable et formation chez Infotech
- 2.6 Octroi du pacte rural volet local
- 2.7 TECQ 2010-2013 – Approbation des changements
- 2.8 Autorisation de signature de la lettre d'entente # 8 avec la partie syndicale concernant la retraite progressive
- 2.9 Demande d'appui des Chevalier de Colomb de Wotton concernant la Guignolée
- 2.10 Nomination de la secrétaire en tant qu'utilisateur du compte Desjardins Affaires

3 Législation

- 3.1 Avis de motion – Politique de location des salles et des infrastructures municipales

4 Sécurité publique

- 4.1 Dépôt des rapports – incendie
- 4.2 Achat d'un ordinateur pour la caserne incendie
- 4.3 Formation éventuelle d'une régie incendie
- 4.4 Protocoles d'entraide automatique avec la Ville d'Asbestos

5 Transport – Voirie

- 5.1 Autorisation d'appel d'offres pour la fourniture de pierre concassée 0-1/2 et 0-3/4 (MG-20b)
- 5.2 Demande de citoyens – Marguerite Carpentier et Adrien Guertin
- 5.3 Fauchage par l'entreprise GSL – Entente de deux ans



Initiales

Maire

DG

6 Hygiène du milieu et Environnement

- 6.1 Mandat à l'entreprise Soléco concernant le dossier en cours à la CPTAQ
- 6.2 Renouvellement de l'adhésion à COPERNIC
- 6.3 Nomination d'observateur au conseil d'administration de COPERNIC
- 6.4 Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux – Règlement d'emprunt numéro 12
- 6.5 Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux – Approbation du renouvellement de l'entente

7 Aménagement, urbanisme et développement

- 7.1 Dépôt de la liste des permis et certificats émis
- 7.2 Demande d'autorisation à la CPTAQ – André Vaillancourt
- 7.3 Demande d'autorisation à la CPTAQ – Ferme Charland et frères
- 7.4 Demande d'autorisation à la CPTAQ – Daniel Bédard

8 Loisirs et culture

- 8.1 Budget et autorisation concernant les activités d'OTJ 2015
- 8.2 Dates de gratuité de la piscine municipale
- 8.3 Festival Country de Wotton – Demande concernant les frais d'électricien durant l'évènement
- 8.4 Programme Nouveaux Horizons pour les aînés – Projets communautaires
- 8.5 Programme de soutien aux installations sportives et récréatives
- 8.6 Stationnement des roulottes lors du Festival Country de Wotton

9 Rapport des comités et événements à venir

10 Période de questions (30 minutes maximum)

11 Informations générales et correspondance diverse

- 11.1 Retour concernant les frais et les revenus du conteneur pour les matériaux de construction (2014)
- 11.2 Remerciements du Défi handicap des Sources

12 Levée de la séance

ADOPTÉE

1.2 Adoption des procès-verbaux du 1^{er} juin et du 19 juin 2015

Résolution 2015-07-222

***Sur proposition de Karine Grenier,
Il est unanimement résolu***

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2015 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

Résolution 2015-07-223

***Sur proposition de Nicole Gagnon,
Il est unanimement résolu***

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 juin 2015 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

2.1 Adoption des comptes à payer pour le mois de juin 2015

Résolution 2015-07-224

***Sur proposition de Nicole Gagnon,
Il est unanimement résolu***



Initiales

Maire

DG

QUE la secrétaire-trésorière adjointe soit et est autorisée à payer les comptes datés entre le 1^{er} et le 15 juin 2015, selon la liste remise aux membres du conseil au montant de **91 746,20 \$**.

ADOPTÉE

2.2 Embauche d'une secrétaire

Résolution 2015-07-225

CONSIDÉRANT QUE le poste de secrétaire est à combler et que les candidatures ont été reçues jusqu'au 14 mai dernier;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a procédé aux entrevues et a arrêté son choix sur madame Julie Vaillancourt;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a présenté une offre à la candidate et que cette dernière l'a acceptée;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2015-06-198 de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2015 autorisait la directrice générale et secrétaire-trésorière à conclure un contrat de travail avec madame Julie Vaillancourt afin qu'elle entre en fonction le 22 juin 2015;

**Sur proposition de Mathilde Noël,
Il est unanimement résolu**

QUE le conseil embauche madame Julie Vaillancourt au poste permanent de secrétaire de la municipalité avec une période de probation de 120 jours travaillés, tel que stipulé dans la convention collective en vigueur.

QUE le salaire de madame Julie Vaillancourt soit de 95 % de la grille salariale 2015 jusqu'au 31 décembre 2015 et qu'il soit de 100 % de la grille salariale 2016 à partir du 1^{er} janvier 2016.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière achemine la présente résolution au syndicat des employés municipaux de la Municipalité de Wotton.

ADOPTÉE

2.3 Nomination de la directrice générale et secrétaire-trésorière à titre de responsable des comptes d'Hydro-Québec

Résolution 2015-07-226

**Sur proposition de Karine Grenier,
Il est unanimement résolu**

QUE le conseil autorise Me Katherine Beaudoin, directrice générale et secrétaire-trésorière, à agir pour et au nom de la municipalité auprès d'Hydro-Québec pour toute question concernant l'ensemble des comptes actuels et futurs.

QUE le conseil mandate et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à remplir et à acheminer le formulaire de procuration à Hydro-Québec.

ADOPTÉE

2.4 Formations de l'Association des directeurs municipaux du Québec de la directrice générale et secrétaire-trésorière

Résolution 2015-07-227

CONSIDÉRANT QUE l'Association des directeurs municipaux du Québec offre un programme de formation à la fonction de directeur général et secrétaire-trésorier



Initiales

Maire

DG

respectant les standards de l'enseignement supérieur qui comprend notamment des cours à distance (en ligne) et des activités complémentaires;

CONSIDÉRANT QUE le programme de formation basé sur le développement de compétences à la fonction de travail est supervisé et reconnu par le Cégep de Sorel-Tracy et soutenu par la Mutuelle des municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les formations achetées pour madame Caroline Larose, secrétaire-trésorière adjointe sont transférables à la directrice générale et secrétaire-trésorière;
CONSIDÉRANT QUE plusieurs cours du programme DMA sont reconnus dans les formations continues obligatoires du Barreau du Québec, ordre professionnel dont la directrice générale et secrétaire-trésorière fait partie;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Wotton souhaite que la directrice générale et secrétaire-trésorière, Me Katherine Beaudoin, s'inscrive au programme de formation dans le respect des règles établies par l'association, à savoir l'engagement de l'apprenant à le suivre sur une période maximale de six ans, à raison d'au moins trois cours par année auxquels se grefferont obligatoirement des activités complémentaires pour le maintien du titre DMA (Directeur municipal agréé);

***Sur proposition d'Anouk Wilsey,
Il est unanimement résolu***

QUE le conseil autorise Me Katherine Beaudoin à s'inscrire au programme de formation de l'Association des directeurs municipaux du Québec.

QUE la municipalité défraie l'achat des cours en ligne prévus au programme de formation aux fins de l'obtention du titre DMA émis par l'association, à raison de trois (3) cours par année.

ADOPTÉE

2.5 Achat d'une banque d'heures pour service comptable et formation chez Infotech

Résolution 2015-07-228

CONSIDÉRANT le départ volontaire de madame Caroline Larose, secrétaire-trésorière adjointe;

CONSIDÉRANT l'entrée en fonction de madame Julie Vaillancourt, secrétaire, le 22 juin dernier;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de procéder à l'achat d'une banque d'heures afin que la secrétaire reçoive la formation de base du système informatique comptable SYGEM;

CONSIDÉRANT QUE le taux horaire du formateur est réduit d'au moins 40 % lorsque le client a une banque d'heures;

CONSIDÉRANT QUE la banque d'heures n'a aucune date d'expiration;

***Sur proposition de Mathilde Noël,
Il est unanimement résolu***

QUE la municipalité approuve l'achat d'une banque d'heures de 28 heures au coût de 1 960 \$, taxes en sus, pour le soutien technique et formatif du logiciel Sygem auprès de la compagnie Infotech.

ADOPTÉE

2.6 Octroi du pacte rural volet local et appui au projet

Résolution 2015-07-229

CONSIDÉRANT QUE l'appel à projets pour le volet local du pacte rural s'est clôturé à la mi-avril 2015;



Initiales

Maire

DG

CONSIDÉRANT QUE sur les trois projets reçus, le comité d'analyse a retenu le projet du Comité des loisirs de Wotton;

CONSIDÉRANT QUE ce projet déposé concorde avec les objectifs de l'Agenda 21 et les actes du forum municipal;

CONSIDÉRANT QUE le projet retenu consiste à mettre en valeur et aménager sécuritairement les sentiers du Parc des Érables pour les personnes à mobilité réduite;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire appuyer financièrement une partie non admissible au pacte rural, soit le remplacement de quatre ponceaux;

***Sur proposition d'Anouk Wilsey,
Il est unanimement résolu***

QUE la municipalité octroie le pacte rural volet local au Comité des loisirs de Wotton, pour un montant de 28 000 \$ afin de mettre en valeur et aménager sécuritairement les sentiers du Parc des Érables pour les personnes à mobilité réduite.

QUE la municipalité transmette la présente résolution à la MRC des Sources afin que les procédures finales d'octroi des fonds soient faites.

QUE la municipalité appuie financièrement une partie non admissible au pacte rural, soit le remplacement de quatre ponceaux, pour un montant de 1 200 \$, taxes en sus, incluant les matériaux et la main d'œuvre.

ADOPTÉE

2.7 TECQ 2010-2013 – Approbation des changements

Résolution 2015-07-230

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT QUE de tous les projets prévus dans le cadre de la programmation de la TECQ 2010-2013 seuls les trois (3) projets suivants n'ont pas été complétés:

- Réfection des flottes au réservoir d'eau potable
- Mise à jour des débitmètres du réservoir d'eau potable
- Réfection des aérateurs de l'étang no. 2

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut demander à ce que ces trois projets soient transférés dans la programmation de la TECQ 2014-2018;

***Sur proposition de Dominique Morin,
Il est unanimement résolu***

QUE la municipalité de Wotton s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation des travaux par la présente résolution.

QUE la municipalité mandate et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à demander le transfert des trois (3) projets mentionnés au 3^e alinéa de la présente résolution à la programmation de la TECQ 2014-2018.



Initiales

Maire

DG

ADOPTÉE

2.8 Autorisation de signature de la lettre d'entente # 8 avec la partie syndicale concernant la retraite progressive

Résolution 2015-07-231

CONSIDÉRANT QUE la municipalité et la partie syndicale se sont entendues sur les modalités afin de mettre sur pied un programme de retraite progressive;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du conseil municipal a reçu copie de la lettre d'entente # 8 concernant la retraite progressive et que tous sont en accord avec les modalités établies;

***Sur proposition d'Anouk Wilsey,
Il est majoritairement résolu***

QUE la municipalité autorise la mairesse et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer la lettre d'entente # 8 avec la partie syndicale concernant la retraite progressive.

ADOPTÉE

2.9 Demande d'appui des Chevalier de Colomb de Wotton concernant la Guignolée

Résolution 2015-07-232

CONSIDÉRANT la demande reçue le 22 juin dernier des Chevaliers de Colomb de Wotton afin d'obtenir l'autorisation de la municipalité de solliciter les automobilistes au coin des rues Gosselin et St-Jean le 6 décembre 2015 entre 10 h et 13 h dans le cadre de la Guignolée;

***Sur proposition de Nicole Gagnon,
Il est majoritairement résolu***

QUE la municipalité autorise les Chevaliers de Colomb de Wotton à solliciter les automobilistes au coin des rues Gosselin et St-Jean le 6 décembre 2015 entre 10 h et 13 h dans le cadre de la Guignolée

ADOPTÉE

2.10 Nomination de la secrétaire en tant qu'utilisateur du compte AccèsD Affaires

Résolution 2015-07-233

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-trésorière adjointe, madame Caroline Larose, quitte ses fonctions et que madame Julie Vaillancourt comble désormais le poste de secrétaire;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, Me Katherine Beaudoin, est administrateur principal du compte AccèsD Affaires;

***Sur proposition de Michel McDuff,
Il est unanimement résolu***

QUE la municipalité nomme madame Julie Vaillancourt, secrétaire, utilisateur du compte AccèsD Affaires.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière détermine les accès auxquels la secrétaire sera autorisée dans le compte AccèsD Affaires.

ADOPTÉE



Initiales

Maire

DG

3 LÉGISLATION

3.1 Avis de motion – Politique de location des salles et des infrastructures municipales

Résolution 2015-07-234

Avis de motion est donné par **Karine Grenier** pour qu'à une séance subséquente, un règlement concernant la « Politique de location des salles et des infrastructures municipales » sera présenté pour adoption.

ADOPTÉE

4 SÉCURITÉ PUBLIQUE

4.1 Dépôt des rapports – incendie

Aucun rapport incendie n'est à déposer pour le mois de juin 2015.

4.2 Achat d'un ordinateur pour la caserne incendie

Résolution 2015-07-235

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit acquérir un ordinateur et une imprimante pour sa caserne incendie afin que le directeur et le directeur adjoint du service incendie puissent compléter les rapports relatifs au service incendie directement de la caserne;

CONSIDÉRANT QUE huit (8) soumissions provenant de quatre (4) entreprises différentes ont été reçues;

***Sur proposition de Dominique Morin,
Il est majoritairement résolu***

QUE la municipalité approuve l'achat des équipements et retienne la soumission la plus basse reçue de l'entreprise Son X Plus Asbestos au montant approximatif de 800 \$, taxes en sus.

4.3 Formation éventuelle d'une régie incendie

Résolution 2015-07-236

CONSIDÉRANT QUE d'année en année, les exigences gouvernementales en sécurité incendie et les frais nécessaires afin de s'y conformer augmentent en importance;

CONSIDÉRANT QUE la formation d'une régie incendie pourrait s'avérer une solution gagnante et efficace pour les municipalités de gérer sainement et efficacement le département incendie en conformité avec les exigences soumises;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Wotton désire analyser la possibilité de former une régie incendie avec les autres municipalités de la MRC des Sources;

***Sur proposition de Michel McDuff,
Il est unanimement résolu***

QUE la Municipalité de Wotton invite toutes les municipalités de la MRC des Sources à se prononcer sur leur intérêt de former une éventuelle régie incendie.

QU'une rencontre avec les municipalités intéressées soit cédulée dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE



Initiales

Maire

DG

4.4 Protocoles d'entraide automatique avec la Ville d'Asbestos

Résolution 2015-07-237

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de former des ententes d'entraide automatique à des fins de conformité au schéma de couverture de risques adopté en 2011;

CONSIDÉRANT QUE les services incendie de Wotton et d'Asbestos désirent collaborer ensemble afin que la Ville d'Asbestos soit en support automatique lors d'interventions sur le territoire de la Municipalité de Wotton et/ou les territoires desservis par cette dernière;

***Sur proposition de Michel McDuff,
Il est majoritairement résolu***

QUE la municipalité autorise monsieur Mario Durocher de la Ville d'Asbestos à élaborer les protocoles d'entraide automatique en collaboration avec la directrice générale et secrétaire-trésorière, le directeur incendie et le directeur incendie adjoint de la Municipalité de Wotton.

QUE la municipalité autorise la mairesse et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les protocoles d'entraide automatique avec la Ville d'Asbestos.

ADOPTÉE

5 TRANSPORT – VOIRIE

5.1 Autorisation d'appel d'offres pour la fourniture de pierre concassée 0-1/2 et 0-3/4 (MG-20b)

Résolution 2015-07-238

CONSIDÉRANT QU'il est opportun que la municipalité demande des soumissions pour la fourniture de pierre concassée 0-1/2 et 0-3/4 (MG-20b) pour la période se terminant le 31 décembre 2015;

***Sur proposition de Karine Grenier,
Il est unanimement résolu***

QUE la municipalité mandate et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de pierre concassée 0-1/2 et 0-3/4 (MG-20b) pour la période se terminant le 31 décembre 2015.

ADOPTÉE

5.2 Demande de citoyens – Marguerite Carpentier et Adrien Guertin

Résolution 2015-07-239

CONSIDÉRANT la lettre reçue le 4 juin dernier des résidents du 40, rue Raymond à Wotton à l'effet de demander à la municipalité de fournir la main d'œuvre et la machinerie afin de reconstruire à neuf le ponceau situé dans cette rue privée (rue Raymond);

CONSIDÉRANT QUE l'entretien et la réparation des infrastructures routières situées sur les rues et les chemins privés sont de la responsabilité des propriétaires occupants;

***Sur proposition de Michel McDuff,
Il est unanimement résolu***

QUE la municipalité refuse de fournir la main d'œuvre et la machinerie afin de reconstruire le ponceau situé sur la rue privée Raymond.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière achemine la présente résolution au service de la voirie de la Municipalité de Wotton et à la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux afin de s'assurer qu'aucun véhicule n'emprunte le ponceau de la rue



Initiales

Maire

DG

Raymond pour se détourner du cul-de-sac de la rue Ross lors du déneigement ou la collecte des déchets et des matières recyclables.

ADOPTÉE

5.3 Fauchage et débroussaillage par l'entreprise Les débroussaillers GSL inc. – Entente de deux ans

Résolution 2015-07-240

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2015-05-179 octroyant le mandat de fauchage et de débroussaillage pour l'année 2015 à l'entreprise Les débroussaillers GSL inc. aux tarifs suivants:

- 27,50 \$ du Km pour une passe simple
- 29,50 \$ du Km pour une passe double
- 75 \$ de l'heure pour le fauchage hors route

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire octroyer le mandat pour une période de deux(2) ans, soit 2015 et 2016;

***Sur proposition de Dominique Morin,
Il est unanimement résolu***

QUE la municipalité propose à l'entreprise Les débroussaillers GSL inc. de maintenir l'entente aux mêmes tarifs pour l'année 2016.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière achemine la présente résolution à l'entreprise en vue de recevoir une acceptation écrite leur part.

ADOPTÉE

6 HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

6.1 Mandat à l'entreprise SolÉco concernant le dossier en cours à la CPTAQ

Résolution 2015-07-241

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de mandater un agronome afin de réaliser la supervision agronomique dans le dossier 407010 de la CPTAQ (Commission de la protection du territoire agricole du Québec);

CONSIDÉRANT la soumission reçue de l'entreprise SolÉco inc. et que cette dernière est déjà impliquée dans le présent dossier;

***Sur proposition d'Anouk Wilsey,
Il est unanimement résolu***

QUE la municipalité mandate l'entreprise SolÉco inc. à procéder aux travaux de supervision agronomique conformément à la soumission A1303MunWotton_20150427 pour 10 heures pour la première année d'autorisation de la CPTAQ et de 15 heures la deuxième année au taux horaire de 100 \$, taxes et frais de déplacement en sus.

ADOPTÉE

6.2 Renouvellement de l'adhésion à COPERNIC

Résolution 2015-07-242

***Sur proposition de Michel McDuff,
Il est unanimement résolu***

QUE la municipalité renouvèle l'adhésion 2015-2016 à l'organisme COPERNIC (Concertation pour l'eau des bassins versants de la rivière Nicolet) au montant de 50 \$.



Initiales

Maire

DG

ADOPTÉE

6.3 Nomination d'observateur au conseil d'administration de COPERNIC

Résolution 2015-07-243

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de nommer un représentant de la Municipalité de Wotton au sein du conseil d'administration de l'organisme COPERNIC;

CONSIDÉRANT QU'il est permis de nommer une personne autre qu'un élu, mais à titre d'observateur seulement;

***Sur proposition de Mathilde Noël,
Il est unanimement résolu***

QUE la municipalité nomme monsieur Claude Gélinau à titre d'observateur pour la Municipalité de Wotton au conseil d'administration de l'organisme COPERNIC.

QUE la municipalité rembourse les frais de déplacements nécessaires pour assister aux rencontres en lien avec son mandat d'observateur au montant du taux en vigueur pour les frais de déplacement de la municipalité.

ADOPTÉE

6.4 Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux – Règlement d'emprunt numéro 12

Résolution 2015-07-244

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Wotton est membre de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux (ci-après la Régie);

CONSIDÉRANT QUE la Régie a pour mission l'organisation, l'opération et l'administration du service de collecte et de transport des matières résiduelles qui dessert les populations des municipalités membres;

CONSIDÉRANT QUE la Régie doit procéder à l'acquisition de deux camions neufs et de deux bennes neuves pour les ordures et la récupération;

CONSIDÉRANT QUE les achats sont évalués à une dépense de 558 181 \$ et qu'un emprunt de 325 000 \$ est nécessaire pour payer une partie du coût de financement;

CONSIDÉRANT QUE, conséquemment, le conseil d'administration de la Régie a adopté le règlement d'emprunt numéro 12 intitulé «Règlement d'emprunt numéro 12 décrétant une dépense de 558 181 \$ et un emprunt de 325 000 \$ pour payer une partie du coût de financement aux fins de l'acquisition de deux camions neufs et de deux bennes neuves pour les ordures et la récupération»;

CONSIDÉRANT QUE le présent conseil doit, en vertu de la Loi, approuver ou refuser ce règlement d'emprunt de la Régie;

***Sur proposition de Nicole Gagnon,
Il est unanimement résolu***

QUE le conseil approuve le Règlement d'emprunt numéro 12 « Règlement d'emprunt numéro 12 décrétant une dépense de 558 181 \$ et un emprunt de 325 000 \$ pour payer une partie du coût de financement aux fins de l'acquisition de deux camions neufs et de deux bennes neuves pour les ordures et la récupération » et de transmettre une copie certifiée conforme de la présente résolution d'approbation au directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE



Initiales

Maire

DG

6.5 Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux – Approbation du renouvellement de l’entente

Résolution 2015-07-245

CONSIDÉRANT QUE l’entente intermunicipale pour la collecte et le transport des matières résiduelles et prévoyant la constitution d’une régie intermunicipale est entrée en vigueur le 10 avril 2006;

CONSIDÉRANT QUE trois municipalités membres de la Régie ont signifié leur intention de ne pas renouveler l’entente;

CONSIDÉRANT QUE les parties conviennent de s’adresser au Ministre des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire (MAMOT) pour procéder au remplacement de l’entente intermunicipale créant la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux par l’entente jointe à la présente;

CONSIDÉRANT QUE les membres de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux ont recommandé aux municipalités membres d’accepter les termes de l’entente relative au remplacement de l’entente intermunicipale pour la collecte et le transport des matières résiduelles et prévoyant la constitution d’une régie intermunicipale;

***Sur proposition d’Anouk Wilsey,
Il est unanimement résolu***

QUE la municipalité de Wotton approuve les termes de l’entente relative au remplacement de l’entente intermunicipale pour la collecte et le transport des matières résiduelles et prévoyant la constitution d’une régie intermunicipale jointe à la présente et autorise la mairesse et la directrice générale à signer l’entente.

ADOPTÉE

7 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1 Dépôt de la liste des permis et certificats émis

Une liste des permis et certificats émis est déposée représentant 16 permis pour une valeur totale des travaux de 203 657 \$.

7.2 Demande d’autorisation à la CPTAQ – André Vaillancourt

Résolution 2015-07-246

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Wotton a reçu de monsieur André Vaillancourt une demande d’autorisation auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec, pour l’aliénation du lot 7a-P, du rang A, du cadastre du canton de Wotton, d’une superficie approximative de 44,13 hectares, dont le futur acquéreur serait la Ferme et Fromagerie La Maison Grise S.E.N.C.;

CONSIDÉRANT QUE le futur acquéreur possède déjà une propriété agricole contiguë;

CONSIDÉRANT QUE la demande du propriétaire vise à conserver 4 811,0 m² pour son utilisation résidentielle et personnelle;

CONSIDÉRANT QUE le lot 7a-P, du rang A, du cadastre du canton de Wotton est situé dans la zone agricole permanente connue comme la zone A-2 selon le zonage municipal en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme à la réglementation municipale en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les objectifs du plan d’urbanisme et du plan



Initiales

Maire

DG

d'implantation, qu'elle ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires voisins;

***Sur proposition d'Anouk Wilsey,
Il est unanimement résolu***

QUE la Municipalité de Wotton informe la Commission de Protection du Territoire du Québec que la demande d'aliénation de monsieur André Vaillancourt est conforme à la réglementation municipale en vigueur.

QUE l'usage principal du lot 7a-P, du rang A, du cadastre du canton de Wotton, est un usage agricole.

QU'APRÈS l'aliénation du lot mentionné ci-dessus, l'usage demeurera le même puisque le futur acquéreur est une exploitation agricole enregistrée : Ferme et Fromagerie La Maison Grise S.E.N.C.;

QUE pour les raisons mentionnés ci-dessus, la Municipalité de Wotton recommande à la Commission de Protection du Territoire Agricole d'autoriser la demande d'aliénation du lot 7a-P, du rang A, du cadastre du canton de Wotton, appartenant à monsieur André Vaillancourt.

ADOPTÉE

7.3 Demande d'autorisation à la CPTAQ – Ferme Charland et frères

Résolution 2015-07-247

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Wotton a reçu de monsieur Michel Charland, mandataire de Charland et Frères S.E.N.C, producteur acéricole, une demande d'autorisation auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec, pour l'aliénation des lots 18-p et 19-p du rang 6, du cadastre du canton de Wotton, d'une superficie approximative de 104 515,9 m², propriété de la Ferme TINGWICK S.E.N.C dont le futur acquéreur serait Charland et Frères S.E.N.C.;

CONSIDÉRANT QUE la superficie visée correspond à la superficie en érablière viable de la propriété totale;

CONSIDÉRANT QUE le futur acquéreur possède déjà une propriété agricole contiguë et acéricole non contiguë;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire vise à conserver 74 acres pour son utilisation agricole céréalière et ne compte pas exploiter l'érablière;

CONSIDÉRANT QUE les lots 18-p et 19-p, du rang 6, du cadastre du canton de Wotton est situé dans la zone agricole permanente connue comme la zone A-2 selon le zonage municipal en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme à la réglementation municipale en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme et qu'elle ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires voisins;

***Sur proposition de Mathilde Noël,
Il est unanimement résolu***

QUE la Municipalité de Wotton informe la Commission de Protection du Territoire du Québec que la demande d'aliénation de monsieur Michel Charland est conforme à la réglementation municipale en vigueur.

QUE l'usage principal des lots 18-p et 19-p, du rang 6, du cadastre du canton de Wotton, est un usage agricole.

QU'APRÈS l'aliénation des lots mentionnés ci-dessus, l'usage demeurera le même



Initiales

Maire

DG

puisque le futur acquéreur est une exploitation acéricole enregistrée : Charland et Frères S.E.N.C.

QUE pour les raisons mentionnés ci-dessus, la Municipalité de Wotton recommande à la Commission de Protection du Territoire Agricole d'autoriser la demande d'aliénation des lots 18-p et 19-p, du rang 6, du cadastre du canton de Wotton, appartenant à la Ferme TINGWICK S.E.N.C.

ADOPTÉE

7.4 Demande d'autorisation à la CPTAQ – Daniel Bédard

Résolution 2015-07-248

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Wotton a reçu de Monsieur Daniel Bédard, une demande d'autorisation auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec, pour la construction d'un abri forestier sur le lot 3-1 du rang 2, du cadastre du canton de Wotton, propriété d'une superficie approximative de 9 754,82 m²;

CONSIDÉRANT QUE la superficie visée du demandeur ne correspond pas au minimum requis de 10 000 m² pour se prévaloir du privilège de construire un abri forestier sans passer par une demande d'autorisation;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire vise à entretenir sa propriété forestière et désire aussi se prévaloir de son droit de s'y loger durant ses travaux;

CONSIDÉRANT QUE le lot 3-1, du rang 2, du cadastre du canton de Wotton est situé dans la zone agricole permanente connue comme la zone Ar-1 selon le zonage municipal en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme à la réglementation municipale en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur devra respecter les dimensions de l'abri forestier maximum de 20 m²;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme et qu'elle ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires voisins ;

***Sur proposition de Nicole Gagnon,
Il est unanimement résolu***

QUE la Municipalité de Wotton informe la Commission de Protection du Territoire du Québec que la demande de construction d'un abri forestier est conforme à la réglementation municipale en vigueur.

QUE l'usage principal du lot 3-1 du rang 2, du cadastre du canton de Wotton, est un usage agricole.

QUE pour les raisons mentionnées ci-dessus, la Municipalité de Wotton recommande à la Commission de Protection du Territoire Agricole d'autoriser la demande de construction d'un abri forestier sur une propriété de 9 754,82 m² appartenant à monsieur Daniel Bédard puisque celle-ci n'atteint pas le 10 000 m² minimal.

ADOPTÉE

8 LOISIRS ET CULTURE

8.1 Budget et autorisation concernant les activités d'OTJ 2015

Résolution 2015-07-249

CONSIDÉRANT QUE l'agente des loisirs a organisé la programmation des activités de l'OTJ 2015;



Initiales

Maire

DG

***Sur proposition d'Anouk Wilsey,
Il est unanimement résolu***

QUE la municipalité octroie un budget maximal de 2 500 \$, taxes en sus, pour les activités et que ces dernières soient affectées au poste budgétaire 02-701-50-419.

QUE la municipalité mandate et autorise l'agente des loisirs, madame Yannik Scrosati, à procéder aux réservations nécessaires afin que les activités OTJ 2015 puissent avoir lieu.

ADOPTÉE

8.2 Dates de gratuité de la piscine municipale

Résolution 2015-07-250

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de faciliter l'accès à la piscine municipale lors d'évènements spéciaux;

***Sur proposition de Karine Grenier,
Il est unanimement résolu***

QUE l'accès à la piscine municipale sera gratuit pour tous, résidents ou non-résidents, du dimanche 26 juillet 2015 au dimanche 2 août inclusivement dans le cadre du Festival Country de Wotton et le 28 août 2015 lors du Party pyjama de la piscine municipale

ADOPTÉE

8.3 Festival Country de Wotton – Demande concernant les frais d'électricien durant l'évènement

Résolution 2015-07-251

CONSIDÉRANT QUE le Festival Country de Wotton a demandé à la municipalité que les frais de l'entrepreneur électricien soient assumés par cette dernière comme à toutes les années antérieures;

CONSIDÉRANT QUE pour la première fois cette année, il est mis à la connaissance du conseil municipal que les frais relatifs aux services de l'électricien sont assumés par la municipalité année après année;

***Sur proposition de Karine Grenier,
Il est unanimement résolu***

QUE le Festival Country de Wotton contracte et paie les services de l'électricien pour l'édition 2015 de l'évènement.

QUE la municipalité rembourse un maximum de 2 000 \$ pour ces frais sur présentation des pièces justificatives.

QUE la municipalité demande à l'organisation du Festival Country de Wotton de soumettre toutes les demandes relatives à l'évènement 2016 en une seule demande déposée en octobre 2015.

ADOPTÉE

8.4 Programme Nouveaux Horizons pour les aînés – Projets communautaires

Résolution 2015-07-252

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire soumettre, avant le 10 juillet 2015, une demande de financement dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés afin d'encourager ces derniers à partager leurs compétences et leurs expériences dans la vie collective, notamment dans le cadre d'activités spéciales;

***Sur proposition d'Anouk Wilsey,
Il est unanimement résolu***



Initiales

Maire

DG

QUE la municipalité mandate et autorise l'agente des loisirs, madame Yannik Scrosati, à soumettre un projet et déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés.

ADOPTÉE

8.5 Programme de soutien aux installations sportives et récréatives

Résolution 2015-07-253

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a lancé un appel à projets dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase III;

CONSIDÉRANT QU'un projet pourrait être déposé par le Club optimiste de Wotton concernant la construction d'un éventuel parc de planches à roulettes;

CONSIDÉRANT les résolutions 1407-155 et 1410-234 de la Municipalité de Wotton confirmant l'appui et la collaboration de cette dernière dans le projet de parc de planches à roulettes du Club optimiste de Wotton;

**Sur proposition de Nicole Gagnon,
Il est unanimement résolu**

QUE la municipalité autorise l'agente des loisirs, madame Yannik Scrosati, à supporter le Club optimiste de Wotton dans le montage du projet de parc de planches à roulettes et des documents relatifs à ce dernier.

ADOPTÉE

8.6 Stationnement des roulottes lors du Festival Country de Wotton

Résolution 2015-07-254

CONSIDÉRANT QUE le Festival Country de Wotton connaît une popularité grandissante d'année en année;

CONSIDÉRANT QU'il serait opportun qu'un protocole concernant le stationnement des roulottes lors de cet événement soit élaboré, notamment en procédant à un inventaire des terrains vacants, et ce, avec les organisateurs du festival afin de fournir des solutions aux nombreux visiteurs tout en assurant la sécurité des citoyens et personnes circulant dans les rues de la municipalité;

**Sur proposition de Michel McDuff,
Il est unanimement résolu**

QUE la municipalité établisse un protocole concernant le stationnement des roulottes lors du Festival Country de Wotton.

ADOPTÉE

Il est proposé à l'unanimité d'ajouter le point 8.7 concernant les heures d'ouverture du centre multifonctionnel durant la saison estivale

8.7 Heures d'ouverture du centre multifonctionnel durant la saison estivale

Résolution 2015-07-255

CONSIDÉRANT QUE monsieur Chao Su, propriétaire du Dépanneur Vaillancourt, a manifesté son intérêt d'acheter des paniers de basketball pour le centre multifonctionnel de Wotton à condition que l'emplacement soit accessible et ouvert pour les citoyens désirant pratiquer ce sport;

CONSIDÉRANT QUE durant la saison estivale, les animateurs d'OTJ ont accès au centre multifonctionnel;



Initiales

Maire

DG

***Sur proposition de Mathilde Noël,
Il est unanimement résolu***

QUE la municipalité mandate et autorise l'agente des loisirs, madame Yannik Scrosati, à nommer un animateur en charge de déverrouiller la porte du centre multifonctionnel du lundi au vendredi à partir de 7 h 30 et de la reverrouiller à 17 h 30, et ce, pour toute la saison estivale.

ADOPTÉE

9 RAPPORT DES COMITÉS ET ÉVÉNEMENTS

Les élus font rapport de leurs comités respectifs et événements qui se sont déroulés pendant le mois.

10 PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse invite les personnes présentes à poser des questions. Cette période de question est d'une durée maximale de trente (30) minutes.

11 INFORMATIONS GÉNÉRALES ET CORRESPONDANCE DIVERSE

Les membres du conseil prennent connaissance des informations générales et des correspondances diverses.

12 LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution 2015-07-256

***Sur proposition de Nicole Gagnon,
Il est unanimement résolu***

QUE la séance soit levée à 20 h 55.

ADOPTÉE

**Katy St-Cyr,
Mairesse**

**Me Katherine Beaudoin,
Directrice générale et Secrétaire-trésorière**